

CHARTRE D'ADHESION AU PROGRAMME DE FORMATION IRM® (INCENTIVE RISK MANAGEMENT)

Avec l'IRM® (Incentive Risk Management), nous avons élaboré un programme destiné à valoriser vos actions de formation, dans le but de réduire la sinistralité et d'améliorer votre prime annuelle.

Vous cumulez des points en fonction des sessions de formations auxquelles vous participez.

Lorsque vous atteignez sur une période d'un an, 20 points, vous bénéficiez d'une réduction de - 5 % sur le montant de votre prime.*

Nous valorisons les actions de formation d'origines diverses (voir tableau ci-après), c'est-à-dire sous l'égide d'ASSPRO (Journées ARRES-ASSPRO, Sessions ASSPRO Truck,) ou non, si et seulement si ces dernières sont consacrées à la prévention et à la gestion des risques opératoires.

En effet, parce que la prévention des risques des praticiens du plateau technique est notre principale préoccupation, en partenariat avec Asspro, nous avons décidé d'investir dans un dispositif mobile : l'ASSPRO Truck. Il parcourt la France depuis 2016 à la rencontre des médecins, assurés ou non auprès du Cabinet Branchet, et des équipes pluridisciplinaires. Il permet de délivrer des formations sur-mesure, en groupes restreints ou individuellement, plus efficaces et au plus près de l'établissement dans lequel vous exercez. Cette unité mobile est équipée de toutes les techniques modernes de formation et permet de configurer les programmes en fonction des risques observés au bloc opératoire de l'établissement.

LE PRINCIPE D'ENGAGEMENT

Vous adhérez au programme en signant cette chartre d'engagement et vous cumulez des points en fonction des sessions de formation auxquelles vous participez.

LE FONCTIONNEMENT

La réduction de 5 % s'applique à la date anniversaire de votre contrat qui suit l'année d'acquisition de vos points.

Les points sont cumulés sur une période d'un an avec la possibilité d'en reporter un maximum de 10 sur l'année suivante si le seuil de 20 points n'est pas atteint.

Les formations sont consacrées à la prévention des risques et répondent aux spécifications déterminées ci-dessous :

LES ACTIONS DE PRÉVENTION ET LEUR NOMBRE DE POINTS

SESSIONS	DETAIL	NOMBRE DE POINTS
Asspro (à bord de l'Asspro Truck en tournée toute l'année)	Toutes spécialités confondues Par spécialité chirurgicale Par thème (Simulation sur mannequin, Communication avec les patients, Medical Team Training, Coelioscopie ...)	10 points
Journée Arres - Asspro	Pour les anesthésistes réanimateurs	10 points
Consacrées à la prévention des risques et validées par Asspro lors des congrès de la spécialité	Sur production de l'attestation de présence	10 points
E-learning (à partir de votre espace client)	Sur l'ensemble des 6 thématiques Sur 3 thématiques	10 points 5 points
Accréditation	Sur production du certificat ou du bilan annuel	10 points
Secrétaires et assistantes médicales	Inscription par l'intermédiaire du praticien	5 points



En cochant cette case, j'adhère au programme de formation IRM à effet du / /

Nom :

Prénom :

Signature :

**Les indications relatives aux sessions de formations proposées, au nombre de points associés et au pourcentage de réduction ont été actualisées au 1er janvier 2017. Elles sont susceptibles d'évolutions et de modifications chaque année.*